



## “FESTIVAL DE THEATRE COURT D’ART DISTRICT” 1<sup>ère</sup> Edition

### - Présentation

La webradio Art District organise son 1<sup>er</sup> festival de pièces courtes de théâtre intitulé “Festival de Théâtre Court d’Art District” qui se déroulera le **16 décembre 2017 de 19h à 22h30 au Théâtre 12** en partenariat avec le Centre Paris Anim Maurice Ravel-Théâtre 12, le Fonds Culturel Arts & Ouvrages et la plateforme de crowdfunding Commeon. Le festival a pour but de faire découvrir au grand public un format de pièces de théâtre peu répandu.

### - Conditions de participation

Le festival est ouvert aux compagnies théâtrales amateurs ou professionnelles qui présenteront des pièces courtes d’une durée de 10 à 20 minutes maximum. Les compagnies devront présenter des œuvres originales et une vidéo représentant un court extrait de la pièce courte de 2 à 3 minutes maximum.

### - Inscription

L’inscription au festival se fait via le site de la webradio Art district : <http://artdistrict-radio.com> en cliquant sur l’onglet “Festival” sur le menu de la page d’accueil. Une fiche d’inscription devra être remplie en ligne pour participer. Aucun droit d’inscription ne sera exigé. L’inscription sera validée à la réception de la fiche d’inscription à partir du 5 juillet 2017. La date limite est fixée au 15 novembre 2017.

### - Sélection

6 compagnies théâtrales pourront se produire pour présenter leurs pièces courtes le 16 décembre de 19h à 22h30 devant un jury et un public. Chaque pièce sera notée par les membres du jury selon des critères spécifiques qui détermineront le lauréat du Grand Prix du Festival. Chaque membre du public sera muni d’une fiche reprenant ces critères et la pièce qui aura remporté la meilleure note se verra attribuée le Prix du Public.

Chaque pièce sera jouée dans les mêmes conditions en terme de décor ou d’éclairage afin de ne désavantager aucune compagnie. Cependant, le théâtre pourra mettre à disposition quelques tables et chaises si nécessaire. Le théâtre ne disposera pas de loges individuelles pour chaque comédien, ni d’espaces de répétition.

Le festival s’engage à communiquer la liste des compagnies retenues qui sera disponible sur le site de la webradio Art District au plus tard le 20 novembre 2017 à 18h.

### - Assurance

Le festival supporte les frais d’assurance concernant l’organisation du festival.



Centre  
Maurice Ravel





- Invitation des lauréats

L'hébergement et/ou le transport des comédien(ne)s d'une pièce primée, hors Ile-de-France, sera pris en charge par le festival à hauteur d'une nuitée en hôtel de 2<sup>ème</sup> classe ou d'un aller/retour en tarif économique et d'un dîner au restaurant à la fin du festival.

- Exploitation

L'ayant-droit garanti au festival être détenteur de tous les droits nécessaires (droits d'auteur, droits à l'image et tous droits de propriété intellectuelle) auprès des personnes habilitées en vue de l'exploitation de la pièce.

- Jury

Le jury du festival décernant le "Grand Prix du festival" sera composé de personnalités du monde du théâtre et des chroniqueurs théâtre de la webradio Art District. Le "Prix du Public" sera jugé par des amateurs du théâtre présents lors des représentations.

- Prix

Les prix seront décernés aux lauréats et seront attribués aux metteurs en scène. Les décisions du jury seront sans appel. Les prix sont les suivants :

- Grand Prix du Festival
- Prix du Public

Les prix du festival sont assortis de récompenses :

- Une diffusion de la pièce courte ou de toute autre pièce sur [Art District TV](#),
- Interview des lauréats sur [Art District](#) et le blog de théâtre [ThéâtreToile](#),
- Une mise à disposition du [Théâtre 12](#) pour une représentation unique,
- Un accompagnement privilégié avec la plateforme de crowdfunding [Commeon](#)
- Une sculpture de l'artiste [Lisa Vanho](#) d'une valeur de 4.000€

Les pièces primées devront inscrire le nom du festival et la nature du prix obtenu sur leur matériel promotionnel et leurs supports d'information.

Les lauréat(e)s devront utiliser leurs prix en nature dans les 12 mois suivant le palmarès. Ces derniers ne peuvent en aucun cas être échangés contre leur valeur en espèces.

- Annulation

En cas de problème majeur indépendant de sa volonté, l'organisation du festival se réserve le droit de modifier ou d'annuler la manifestation.

- Cas non prévus et contestations

Les organisateurs du festival se réservent le droit de prendre toute décision relative à des questions non prévues par le présent règlement et d'accorder des dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus sur demande expresse et motivée. Pour tout litige, les tribunaux de Paris seront les seuls compétents.

\*\*\*